



**Direction Générale Adjointe
des Solidarités**

**Direction de l'autonomie des
personnes**

**Service évaluation et
accompagnement**

Secrétariat médical

**Affaire suivie par
Marie Carmen Munoz**

04 66 05 40 05
secretariatmedicalMDPH@gard.fr

**DEMANDE
DE DEROGATION D'AGE
POUR LES ENTREES EN EHPAD ET EN USLD.**

Les personnes concernées doivent avoir :

- moins de 60 ans
- un taux d'incapacité déterminé par la MDPH supérieur à 80%.

Le formulaire de demande rempli en totalité et signé par le médecin et par la personne concernée (ou son représentant) doit être adressé par courrier à :

Monsieur le Directeur,
Direction de l'Autonomie des personnes,
3 rue Guillemette
30044 Nîmes Cedex 9

Ou par courriel : secretariatmedicalMDPH@gard.fr

Après l'étude de la demande, une réponse sera apportée par courrier à la personne concernée (ou son représentant).
Une copie pourra être adressé par courriel à l'assistante sociale qui accompagne cette demande.